



**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté et de la Légalité
Bureau de la Nationalité et des Etrangers**

UKRAINE DEMANDE DE PROTECTION TEMPORAIRE

**Vous pouvez vous présenter muni du dossier complet
(formulaire + pièces jointes)**

du lundi au vendredi entre 09h00 et 12h00, à l'adresse suivante :

**Bureau de la Nationalité et des Etrangers
Préfecture de l'Allier – 2, rue Michel de l'Hospital – 03000 MOULINS**

DOCUMENTS À PRÉSENTER

- Formulaire complété ;
- **Copie du passeport** (identité, tampon d'entrée) et original ;
- Attestation d'hébergement établie par l'hébergeant + copie de sa pièce d'identité (CNI ou titre de séjour) + justificatif de domicile de moins de 3 mois ;
- 2 photos d'identité

CAS PARTICULIERS – documents à présenter

Si vous êtes apatride ou ressortissant d'un pays tiers autre que l'Ukraine et que vous bénéficiez d'une protection internationale ou d'une protection nationale équivalente en Ukraine avant le 24 février:

- Justificatif d'état-civil : CNI, passeport, ou tout autre document justifiant de votre état civil (livret de famille...) ;

- Copie du titre vous octroyant la protection internationale ou nationale en Ukraine ;
- Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen (ou à défaut, tout autre justificatif attestant d'un déplacement hors Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement).

Si vous êtes membre de famille de ressortissants ukrainiens résidant en Ukraine avant le 24 février 2022 et déplacés d'Ukraine à partir du 24 février ou après cette date ou présents à cette date dans un Etat membre de l'Union **ou** d'apatrides ou ressortissants d'un pays tiers autre que l'Ukraine bénéficiant d'une protection internationale ou d'une protection nationale équivalente en Ukraine avant le 24 février :

- Justificatif d'état-civil : CNI, passeport, ou tout autre document justifiant de votre état civil (livret de famille...)
- Justificatif du lien de famille avec la personne d'une des deux catégories mentionnées ci-dessus ;
- Copie du tampon d'entrée dans l'espace Schengen (ou à défaut, tout autre justificatif attestant d'un déplacement hors Ukraine, entre autres justificatifs de déplacement).